

Profession Sport 13 change ses coordonnées téléphoniques, vous pouvez désormais nous joindre aux numéros suivants **04.13.31.68.39** ou sur nos lignes directes :

Arielle : 04.13.31.68.39                      Guillaume : 04.13.31.68.45  
Samia : 04.13.31.68.47                      Fabrice : 04.13.31.68.49  
Numéro du fax : 04.13.31.68.46

info association - les infos de Profession Sport 13

#### La gestion des congés payés

Mardi 18 Octobre 2011 – 18h à 20h, à la MDJS

Informations collectives ouvertes uniquement aux adhérents de Profession Sport 13, sur inscription.  
Contact : [emploi@professionsport13.com](mailto:emploi@professionsport13.com) – 04.13.31.68.49

#### L'indemnisation des bénévoles

Jeudi 22 Septembre 2011 – 18h à 20h, à Martigues, salle Galian, Maison du tourisme

#### Le service civique

Mardi 27 Septembre 2011 – 18h à 20h, à Arles, Maison des Associations

#### La diversification des financements

Jeudi 6 Octobre 2011 – 18h30 à 20h30, à l'Espace Citoyen et de la Création de Salon de Provence

employeurs, salariés, formez-vous !

Le partenariat entre l'OPCA Uniformation et les associations Profession Sport permet aux associations de la Région adhérentes d'Uniformation, de bénéficier de formations construites en fonction de leurs préoccupations de terrain et de leurs besoins croissants de professionnalisation.

Prochain module de formation (2 jours) : **La diversification des financements**

Où ?	Marseille
Quand ?	Les 17 et 18 octobre 2011
Durée ?	De 9h30 à 16h30
Lieu de la formation ?	MDJS – 13002 Marseille

La formation est gratuite pour les **adhérents d'Uniformation**, mais le **nombre de place est limité !**

Pour toute information et pour s'inscrire :

Tel : 04.13.31.68.39 / mail : [espace-ressources-sport@professionsport13.com](mailto:espace-ressources-sport@professionsport13.com)

#### Les Brèves de la Vie Associative et Sportive, septembre-octobre 2011.

Brève de Profession Sport 13, diffusée sur le département des Bouches-du-Rhône.

Editeur : Profession Sport 13, association loi 1901 - Adresse de publication : MDJS, 15 Place de la Joliette, 13002 Marseille

Directeur de publication : André GIRAUD - Responsable de la rédaction : Guillaume SEZE - N° ISSN : 1967-1105

Déclaration en préfecture des Bouches-du-Rhône le 14 Mai 2008

Septembre - Octobre 2011

## Au sommaire de ce numéro

### Edito

#### Animation, Sport, Vie associative

- Réunion d'information subventions CG 13
- Dépôt dossier de subventions CG 13
- Forum des Métiers du Sport et de l'Animation
- Appel à projet *Initiatives solidaires, territoires et emplois*
- Appel à projet *Habitat, développement social et territoires*
- Appel à projet *Enfance et culture*
- *Inscription au Mois de l'ESS*

#### L'Emploi dans votre association

- Sécuriser vos emplois !!
- L'intéressement
- La DUE
- Les heures supplémentaires

### Info pratique, info Asso

Profession Sport 13 est  
labélisé CRIB



## EDITO

Bonne rentrée à vous tous, dirigeants d'associations et partenaires de la vie associative.

Le mois de septembre est riche en forums et journées des associations. C'est le mois de redémarrage des activités et de préparation de l'avenir: accueil des nouveaux adhérents, relance des activités, montage des dossiers de subvention, etc...

Malgré la crise économique et les plans de rigueur qui s'annoncent, profitons de tous ces événements pour nous retrouver, échanger sur nos projets et sur l'actualité qui vous concernent : de septembre à octobre, Profession Sport 13 interviendra à Arles, Martigues, Marseille, Salon de Provence ou Miramas pour vous informer des dernières nouveautés en matière d'emploi, de financement et de dispositif pour les associations (cf : *programme de nos activités en dernière page*).

Nous profitons aussi de la rentrée pour vous envoyer un questionnaire sur nos *Brèves de la vie associative et sportive*, afin de les faire évoluer en fonction de vos attentes. Merci de prendre le temps d'y répondre et de nous donner votre avis.

**André Giraud,**  
**Président**



## ANIMATION, SPORT, VIE ASSOCIATIVE



### 🕒 Réunion d'information subventions CG

Le service de la Jeunesse et des Sports du CG 13 organise des réunions d'information sur le dossier de subvention 2012.

Pour prendre connaissance des dates, des lieux et vous inscrire :

<http://www.cg13.fr/cadre-de-vie/associations/jeunesse-et-sports.html>

Pour toutes vos questions : 04.13.31.68.27

### 🕒 Dépôt dossier de subventions CG 13

Pour toutes les associations sportives, dépôt des dossiers avant le 31 octobre 2011.

Télécharger le dossier 2012 :

[http://www.cg13.fr/fileadmin/mes\\_documents/Cadre\\_de\\_vie/documents/associations/soutien\\_vie\\_asso/2012/dossier\\_sub\\_net12.pdf](http://www.cg13.fr/fileadmin/mes_documents/Cadre_de_vie/documents/associations/soutien_vie_asso/2012/dossier_sub_net12.pdf)

Contact : Maison Départementale de la jeunesse et des sports – tel : **04.13.31.68.20**

### 🕒 Forum des Métiers du Sport et de l'Animation

Profession Sport 13 organise son forum des Métiers du Sport et de l'Animation, le vendredi 18 novembre, à partir de 9h30, à la Maison Départementale de la Jeunesse et des Sports – 15 place de la Joliette, 13002, Marseille.

Au programme : tables-rondes, ateliers, stands de partenaires, etc.

Plus d'information au 04.13.31.68.39 ou par mail : [espace-ressources-sport@professionsport13.com](mailto:espace-ressources-sport@professionsport13.com)

### Inscription au Mois de l'ESS

Vous pouvez inscrire votre manifestation dans le cadre du Mois de l'Economie Sociale et Solidaire jusqu'au **lundi 26 septembre 2011**.

Pour inscrire votre manifestation en direct, allez sur : [www.lemois-ess.org](http://www.lemois-ess.org)

Pour en savoir plus sur le déroulement du Mois dans notre Région, contactez : [caroline.courrieu@cresspaca.org](mailto:caroline.courrieu@cresspaca.org) ou [david.heckel@cresspaca.org](mailto:david.heckel@cresspaca.org)

Profession Sport 13, 15 Place de la Joliette, 13002 Marseille – Tél : 04 13 31 68 39 – Fax : 04 13 31 68 46  
[professionsport13@professionsport13.com](http://professionsport13@professionsport13.com)

## L'EMPLOI dans votre ASSOCIATION



### 🔗 Dirigeants associatifs, sécurisez vos emplois !

Loi TEPA, réduction Fillon, gestion des temps partiels, application d'une convention collective, formation continue, garantie prévoyance, etc. La principale difficulté d'un employeur associatif est sans doute de se tenir informé de toute la réglementation de l'emploi ! Puis de la mettre en œuvre au quotidien...

Mais des outils existent pour se faire accompagner dans toutes ces démarches et **l'URSSAF a créé des dispositifs de soutien pour les associations primo-employeurs**.

Ainsi, Profession Sport 13 est **labellisée par l'URSSAF** comme « Tiers de confiance », pour **réaliser l'ensemble des déclarations sociales et les bulletins de salaires** des petites et moyennes associations, quelque soit leur domaine d'activité.

Plus d'information sur le dispositif : contactez nous !

@ : [emploi@professionsport13.com](mailto:emploi@professionsport13.com)

☎ : 04.13.31.68.49

### 🔗 L'intéressement dans les associations

Les entreprises de moins de 50 salariés sont autorisées, jusqu'au 31 décembre 2012, à mettre en place l'intéressement pour un an au lieu des trois ans habituels.

Qu'est ce que l'intéressement ?

Un intéressement est un avantage fondé sur les résultats de l'entreprise qui lorsqu'il est prévu par une loi, une convention collective ou le contrat de travail, est distribué en tout ou partie du personnel.

Contrairement aux gratifications, l'intéressement n'est pas intégré aux salaires pour le calcul des cotisations sociales dues aux organismes sociaux.

Néanmoins, les sommes versées au titre de l'intéressement sont assujetties à CSG et à CRDS en tant que revenus d'activité et au forfait social, au taux de 6%. L'employeur est en effet redevable de ce forfait social sur le montant de l'intéressement.

Source : URSSAF des bouches du Rhône

Pour plus de renseignements : ERS – ☎ 04.13.31.68.49

### 🔗 La DUE (Déclaration Unique d'Embauche) électronique

La nouvelle transmission par voie électronique de la DUE est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> Août 2011. Si vous obtenez pour ce mode de transmission et que l'association est inscrite au préalable au serveur d'authentification des URSSAF, la déclaration est accomplie au moyen des informations suivantes :

- numéro d'identification de l'employeur (SIRET)
- numéro national d'identification du salarié (numéro de sécurité social)
- la date et l'heure de l'embauche du salarié

Source : URSSAF des bouches du Rhône

### 🔗 Intégration des heures supplémentaires dans le calcul de la réduction Fillon

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires pour les salariés à temps partiel devraient être intégrées dans la rémunération retenue pour le calcul du coefficient de la réduction Fillon.

Source : URSSAF des bouches du Rhône

Profession Sport 13, 15 Place de la Joliette, 13002 Marseille – Tél : 04 13 31 68 39 – Fax : 04 13 31 68 46  
[professionsport13@professionsport13.com](http://professionsport13@professionsport13.com)